

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

J.201

Amendement 1
(03/2005)

SÉRIE J: RÉSEAUX CÂBLÉS ET TRANSMISSION DES
SIGNAUX RADIOPHONIQUES, TÉLÉVISUELS ET
AUTRES SIGNAUX MULTIMÉDIAS

Application à la télévision numérique interactive

Harmonisation du format des contenus déclaratifs
pour les applications de télévision interactive

**Amendement 1: Types supplémentaires de flux
média**

Recommandation UIT-T J.201 (2004) – Amendement 1

Recommandation UIT-T J.201

Harmonisation du format des contenus déclaratifs pour les applications de télévision interactive

Amendement 1

Types supplémentaires de flux média

Résumé

La spécification ARIB STD-B24 V3.2 fait partie des références normatives indiquées dans la Rec. UIT-T J.201. Etant donné que la dernière version, V4.0, de cette spécification, est maintenant disponible, une référence à cette version dans ladite Recommandation permettrait d'assurer une meilleure harmonisation des textes.

Le présent texte est une révision de la Rec. UIT-T J.201 visant à:

- 1) ajouter au noyau commun des types de média supplémentaires en remplaçant la référence normative ARIB STD-B24 V3.2 par sa dernière version, V4.0;
- 2) ajouter des types de média additionnels pour la norme BML (Annexe 2) conformément à la nouvelle référence.

Source

L'Amendement 1 de la Recommandation UIT-T J.201 (2004) a été approuvé le 1 mars 2005 par la Commission d'études 9 (2005-2008) de l'UIT-T selon la procédure définie dans la Recommandation UIT-T A.8.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

Le respect de cette Recommandation se fait à titre volontaire. Cependant, il se peut que la Recommandation contienne certaines dispositions obligatoires (pour assurer, par exemple, l'interopérabilité et l'applicabilité) et considère que la Recommandation est respectée lorsque toutes ces dispositions sont observées. Le futur d'obligation et les autres moyens d'expression de l'obligation comme le verbe "devoir" ainsi que leurs formes négatives servent à énoncer des prescriptions. L'utilisation de ces formes ne signifie pas qu'il est obligatoire de respecter la Recommandation.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2005

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1) Paragraphe 2.1	1
2) Annexe 1	1
3) Annexe 2	2

Recommandation UIT-T J.201

Harmonisation du format des contenus déclaratifs pour les applications de télévision interactive

Amendement 1

Types supplémentaires de flux média

La Rec. UIT-T J.201 (07/2004) contient quatre références normatives dont l'une est la spécification ARIB STD-B24 V3.2 "*Data Coding and Transmission Specification for Digital Broadcasting*". L'indication de la version mise à jour de cette spécification conduit à augmenter le nombre de types de média du noyau commun.

1) Paragraphe 2.1

Réviser le paragraphe 2.1 comme suit:

2.1 Référence normatives

- [J.200] Recommandation UIT-T J.200 (2001), *Architecture noyau mondiale commune – Environnement applicatif des services de télévision numérique interactive*.
- [ARIB] ARIB STD-B24 ~~v3.2~~Ver.4.0 (20012004), *Data Coding and Transmission Specification for Digital Broadcasting*.
- [ACAP] ATSC CS/101A: ACAP-X.
- [ETSI 102 812] ETSI TS 102 812 V1.2.1 (2003), *Digital Video Broacasting (DVB); Multimedia Home Platform (MHP) Specification 1.1.1*.

2) Annexe 1

Compte tenu de la référence à la spécification ARIB STD-B24 V4.0, réviser le Tableau 1 comme suit en ajoutant les types de média additionnels pour la norme BML:

Tableau 1/J.201 – Types de média communs

Image/jpeg
Image/png
Text/css
<u>Application/xhtml+xml</u>

3) Annexe 2

Ajouter les nouveaux éléments suivants dans le Tableau 11 comme suit:

**Tableau 11/J.201 – Types de média additionnels
pour la norme BML**

Multipart/mixed
Text/xml ^{BD)}
Text/xsl
Text/html
Text/plain ^{BD)}
Text/X-arib-bml;charset="euc-jp"
Text/X-arib-bml;charset="UTF-16"
Text/X-arib-bml;charset="Shift_JIS"
Text/X-arib-jis8text
Text/X-arib-ecmascript;charset="euc-jp"
Text/X-arib-ecmascript;charset="UTF-16"
Text/X-arib-ecmascript;charset="Shift_JIS"
Image/X-arib-png
Image/X-arib-mng
Image/X-arib-mpeg2-I
Image/X-arib-mpeg4-I-simple
Image/X-arib-mpeg4-I-core
<u>Image/X-arib-H264-I-baseline</u>
<u>Image/X-arib-H264-I-main</u>
Audio/X-arib-mpeg2-aac
Audio/X-arib-mpeg2-bc
Audio/X-arib-mpeg4
Audio/X-arib-aiff
Audio/X-arib-additional
Audio/X-arib-romsound
Application/X-arib-stream-text;charset="euc-jp"
Application/X-arib-stream-text;charset="UTF-16"
Application/X-arib-stream-text;charset="Shift_JIS"
Application/X-arib-stream-jis8text
Application/X-arib-stream-png
Application/X-arib-stream-jpeg
Application/X-arib-stream-mpeg2-I
Application/X-arib-stream-mpeg4-I-simple
Application/X-arib-stream-mpeg4-I-core
<u>Application/X-arib-stream-H264-I-baseline</u>
<u>Application/X-arib-stream-H264-I-main</u>
<u>Application/X-arib-mpeg2-ts</u>

**Tableau 11/J.201 – Types de média additionnels
pour la norme BML**

Application/X-arib-mpeg2-tts
Application/X-arib-bmlclut
Application/X-arib-btable
Application/X-arib-dres
Application/X-arib-PDI
Application/X-arib-resourceList
<u>Application/X-arib-storedresourceList</u>
Application/X-arib-rootcertificate
Video/X-arib-mpeg1
Video/X-arib-mpeg2
Video/X-arib-mpeg4-simple
Video/X-arib-mpeg4-core
<u>Video/X-arib-H264-baseline</u>
<u>Video/X-arib-H264-main</u>

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	Gestion des télécommunications y compris le RGT et maintenance des réseaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données, communication entre systèmes ouverts et sécurité
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information, protocole Internet et réseaux de nouvelle génération
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication